

ORDRE DU JOUR :

- Etat de la rentrée
- Point financier
- Assemblée générale FFTA du 10 octobre
- Assemblée générale du CRNTA (21/11/2020)
- Formations entraîneurs et arbitres :
- Collectifs (régional et départementaux)
- Bilan de la commission sportive
- Honorabilité
- Protocoles sanitaire
- Demandes médailles FFTA
- Questions Diverses



PRESENTS :Gérard GUINGOUAIN, Patricia BUREAU, Chantal AUMERSIER, Jean François GIRAUD, Maureen LEBOUTEILLER, Robert BLOT, Hervé BOISGONTIER, Thomas BOISGONTIER, Hugues CHRETIEN, , Sylviane LAURENCE, Jean Pierre MARC, Gérard LEGOUPIL, Jean Marie BAVENT, Christophe CARRANO, Sylvère GARNIER,

ABSENTS EXCUSÉS : Ludovic BOUET Daniel BRUGERON, Romain GIROUILLE, Eloïse LEPLONGEON, Valérie GALL , , Elisabeth GHIRARDI , Isabelle GUERY-KALISZCZAK, Agnès LARGILLET, Gérard LEVAVASSEUR

ABSENTS NON EXCUSÉS : Patrice CHARLET, Laurence BOURGET



Etat de la rentrée

Au 25/09/2020 la FFTA compte 23604 licenciés (-32% par rapport à 2019) et le comité régional 1271 licenciés (-29% par rapport à 2019).

30 clubs sur 94 ont répondu à l'enquête « Sondage reprise d'activité avec le Covid19 » envoyé par R.Girouille

Il est rappelé que tous les pratiquants doivent être licenciés pour pratiquer et que les présidents de clubs n'ont pas à faire de la rétention de licence. C'est une question d'assurance.



Point financier

Au 26/09/2020 la trésorerie du CRNTA est de 51480€ dont 14300 € de subvention ANS (au 30/06/2020 elle était de 54700€) 49 000 € de dépense de masse salariale jusqu'à fin août..

Il n'y a pas eu de chômage partiel pour les salariés durant la période de confinement. Cependant si il y a un renforcement des mesures sanitaires le comité sera peut être contraint de l'envisager.

Concernant le collectif régional et les 4 stages sur 10 prévus qui n'ont pas eu lieu dû au covid19 : Le comité fera un avoir de 40% sur l'inscription 2020/2021 et un remboursement sera effectué pour ceux qui ne sont pas reconduit dans la préfilère.

Pour les formations qui n'ont pas pu avoir lieu. Les chèques ne seront pas encaissés.



Assemblée générale FFTA du 10 octobre 2020

C'est une assemblée générale ordinaire qui se déroulera en visioconférence suivi de vote électronique pour validations des différentes motions et les comptes.



Assemblée générale électorale du CRNTA du 21 novembre 2020

Les listes des candidats au renouvellement du comité doivent être arrivées au secrétariat du CRNTA au moins 30 jours avant la date de l'AG.

Il en va de même pour les candidatures des délégués qui représenteront le Comité Régional pour les élections de la FFTA.

Une communication sera faite auprès des présidents de clubs.

Une réflexion est faite quant à l'organisation de cette AG électorale. Normalement elle est prévue en présentielle à Hérouville St Clair. Cependant avec les conditions sanitaires actuelles nous nous devons d'envisager d'autres solutions :

- Vote à Hérouville par vague et par département
- Décentralisé le bureau de vote dans les départements

Les membres du CODIR se positionnent sur le vote décentralisé dans les départements mais avec l'approbation de la FFTA La demande sera faite



Formations entraîneurs et arbitres

La formation continue des entraîneurs est à ce jour maintenue.

- Le samedi 17 octobre 2020 à Amfreville la mie voie pour 22 personnes
- Le dimanche 18 octobre 2020 à Coutance pour 15 personnes

Le respect des gestes sanitaires sera appliqué et des plateaux repas seront servis

La formation continue des arbitres est prévue le 10 et 11 octobre 2020 au CSN d'Houlgate.

La Normandie compte 109 arbitres, 102 sont inscrits à cette formation.

Il est à rappeler à tous les organisateurs de concours que l'invitation envoyée à l'arbitre responsable du concours pour validation soit accompagnée du protocole sanitaire mis en place et signé si possible par le club et la municipalité.



Collectifs départementaux et régional

Pour les collectifs départementaux les recrutements sont en cours. Le CD61 a finalisé sa liste avec 8 jeunes et les lieux de stages sont définis.

- Pour le collectif régional : 11 jeunes sont inscrits (3 du CD14 ; 2 du CD27 ; 2 du CD50 ; 1 du CD61 ; 3 du CD76)

Il est pertinent de rappeler au Comités départementaux que leur objectif est de fournir une marche dans le développement d'une « elite régionale »



Bilan de la commission sportive

GGuingouain remercie la commission sportive et son président Jean Pierre Marc pour le travail effectué pendant ces 4 années.

A ce jour le Comité régional maintient l'organisation de Championnats régionaux adultes et jeunes en salle.

Le Comité avisera en temps voulu suivant les conditions sanitaires.



Honorabilité

La FFTA a apporté un correctif : pas d'obligation de fournir le volet B3 pour les dirigeants et arbitres.

Le contrôle de l'honorabilité sera effectué pour les encadrants (entraîneur ; encadrant bénévole ; assistant entraîneur).



Protocoles sanitaires

Toutes les préconisations fédérales doivent être affichées dans les clubs. Un cahier de présence sur les installations doit être mis en place.

Avec le protocole sanitaire compétitions, l'organisation de concours se régidifie. L'organisateur est le garant de l'application du protocole et non l'arbitre responsable.

Pour toute annulation de concours la FFTA doit en être informée puis le Comité régional validera cette annulation afin que la FFTA puisse effectuer auprès du club un remboursement de frais d'inscription.



Médailles FFTA

10 demandes ont été effectuées par les départements et sont validées par le Comité régional.



Questions diverses

Pour les formations les Comités départementaux reprennent une partie des dépenses. Serait –il possible que des factures soient gérées pour toutes inscriptions ?

- Réponse : Oui, le trésorier prend en compte cette demande.

Pas d'autre question

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

E-mail : secretariat@tiralarcnormandie.fr